# GR®10, de Las Illas au Coll de l'Ullat

Vallespir

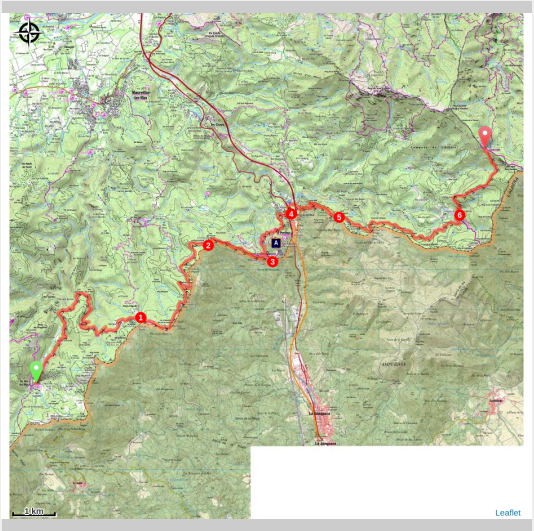


Fort de Bellegarde (© Bernard Frankel - CD66)

## À la rencontre d’une montagne

## Infos pratiques

frontalière chargée d’histoire par où s’exila, entre 1936 et 1939, la République espagnole acculée par Franco.

Cette étape, la plus longue du périple et principalement sur piste forestière, pourrait à première vue paraître ennuyeuse. Pourtant, cette journée réserve bien des surprises à qui saura garder l’esprit curieux. Les Pyrénées constituent une frontière depuis le traité de 1659, comme en témoignent les nombreuses bornes, fort, fortin et redoute rencontrés sur cette étape. Elle est aussi, depuis tous temps, une voie de passage pour des traversées nord-sud : Hannibal et ses éléphants, contrebande et trabucaires, La Retirada à la fin de la guerre civile espagnole, autoroute de camions au col du Perthus…

Pratique : Rando itinérante

Durée : 9 h 15

Longueur : 24.8 km

Dénivelé positif : 1230 m

Difficulté : Très difficile

Type : Étape

Thèmes : Histoire et patrimoine

# Itinéraire

**Départ** : Las Illas, Maureillas
**Arrivée** : Coll de l'Ullat, L'Albère
**Balisage** : GR®
**Communes** : 1. Maureillas-las-Illas
2. Le Perthus
3. L'Albère
4. Laroque-des-Albères

## Profil altimétrique

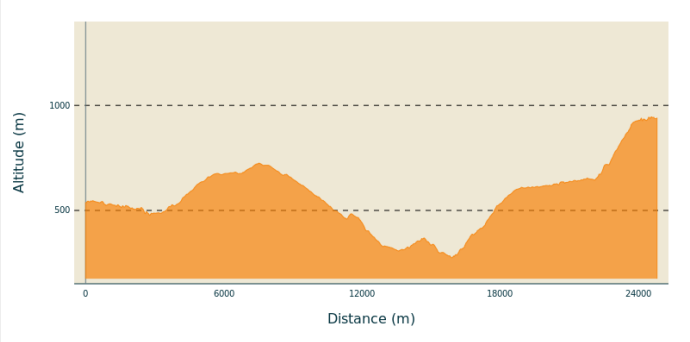


Altitude min 275 m
Altitude max 945 m

**D - Las Illas (537 m)** - Rejoindre le pont de pierre à l’entrée de Las Illas, l’emprunter et suivre la D13 vers Céret sur 3 km. Emprunter la piste à droite. À l’embranchement, prendre à droite. Laisser une bifurcation à revers à droite et continuer la lente montée. À la bifurcation, traverser, par la piste de gauche, la

propriété privée du Mas Nou en respectant la quiétude des lieux (ravitaillement possible).

**1 - Coll de Portells (670 m)** - Prendre la piste de droite. À la nouvelle bifurcation, à gauche. Laisser ensuite partir de part et d'autre des petits chemins herbeux. Descendre tranquillement, toujours côté français de la frontière invisible. Dépasser un virage en épingle à droite et laisser filer à revers à gauche la piste DFCI V15, puis suivre le chemin.

**2 - Coll del Priorat (450 m)** (borne frontière 565) - Quitter la piste pour le sentier montant à gauche de la citerne, au milieu des chênes verts et lièges. Passer une petite butte, percevoir des odeurs de mer estivale dans cette garrigue poussiéreuse. Descendre aux ruines romaines de Panissars, passer à leur droite et suivre une petite crête vers une belle redoute.

**3 - Coll de Panissars (326 m)** - Traverser la route et poursuivre sous elle à gauche, par un chemin, pour virer peu après, à une bifurcation, en épingle à droite. Sous le fort Vauban de Bellegarde, laisser descendre à gauche une autre piste, puis suivre la petite route en descente. Une poignée de minutes plus tard, au niveau d'un abri, la quitter à gauche pour un bon sentier. Rejoindre un vaste parking à traverser vers sa sortie. Suivre la rue à droite jusqu'à la rue principale du village.

**4 - Le Perthus (283 m)** (commerces et fontaine à droite) - Suivre la rue principale à gauche, puis tourner à droite sur la D71. Passer sous le viaduc de l'autoroute, avec une grande prudence ⚠, pour prendre le chemin à droite. Au petit Col de la Tour (327 m), grimper à gauche sur le sentier qui pénètre en territoire espagnol, puis virer à revers à gauche, sur un chemin. Juste avant un mas, faire une petite épingle à gauche et, au-dessus, suivre le sentier à gauche toujours dans la suberaie.

**5 - Coll de la Comtessa (513 m)** - 5 min après, au carrefour de piste, prendre tout droit, en montée. Plus loin, au carrefour de la Collada del Pla de l'Arca (604 m), prendre à gauche pour avancer longuement à l'horizontale.

**6 - Saint-Martin de l'Albère (639 m)** (panonceau) - Au niveau d'un radier, peu avant le hameau, monter rive droite du petit cours d'eau. Faire trois petits lacets en suivant bien le balisage puis poursuivre la montée, tout droit en contre-haut d'une route ; flirter à peine avec un petit chemin que l'on recroisera plusieurs fois. Le suivre finalement sur 100 m pour s'en éloigner définitivement dans la hêtraie, à gauche. Atteindre une écurie, un chemin, et à 200 m le gîte-auberge du Coll de l'Ullat (938 m).

Cet itinéraire fait partie des 1000 km de GR® et GR®P du Département des Pyrénées-Orientales. GR® et GR®P sont des marques déposées par la Fédération Française de Randonnée Pédestre et le balisage de cet itinéraire est réalisé par les bénévoles du Comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre des Pyrénées-Orientales.

# Sur votre chemin...

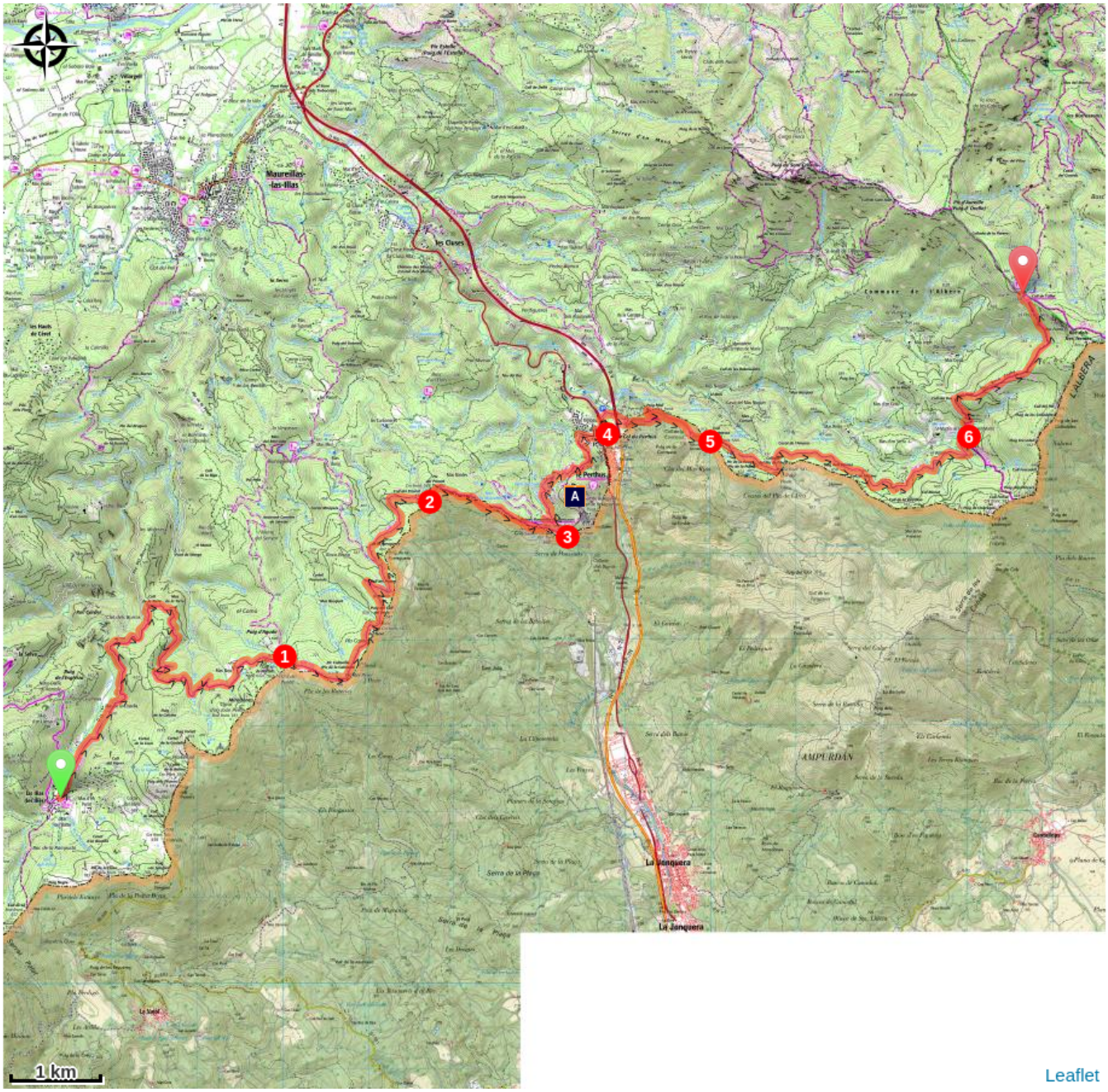


Fort de Bellegarde (A)

# Toutes les infos pratiques

### Itinéraire inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des Pyrénées-Orientales

Le PDIPR est un outil de protection juridique des tracés qui recense les itinéraires ouverts à la randonnée pédestre, équestre et VTT. Il vise ainsi à favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée. Pour être inscrit à ce plan, un itinéraire doit répondre à un ensemble de critères de qualité en terme d'aménagement et de gestion.

### Risque incendie

Attention : l'itinéraire transite dans un massif forestier sensible au risque incendie de forêt. Entre le 1er juillet et le 15 septembre, selon le niveau de risque, la circulation en voiture, à vélo, ou à pied est réglementée. Consulter le site de l'Etat afin de connaître le risque journalier et préparer au mieux votre itinéraire : Vigilance feux de forêts

### ⚠ Recommandations

**Caractéristiques** - Étape longue, avec un bon dénivelé, principalement sur pistes et chemins partiellement ombragés. Une longue montée en deuxième partie de parcours, au soleil méditerranéen.
**Abri** - Petits abris en 1 et peu avant le Perthus, en bord de route.
**Eau** - Fontaine au Perthus.
**Échappatoires** - Au Perthus (bus) et au Coll de l'Ullat.

## Comment venir ?

### Transports

Retrouvez tous les transports en commun liO sur www.laregion.fr
Sinon, pensez au covoiturage !

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d’une espèce ou d’un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d’informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

**Arrêté de Protection de Biotope, Maureillas**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : **DDTM** : 04 68 38 10 90

**OFB** : 04 68 53 01 81

**Fédération Départementale de Pêche** : 04 68 66 88 38

**Syndicat du Tech** :  04 68 87 08 78

Ce zonage comprend un Arrêté de Protection de Biotope

**Cet arrêté de protection de biotope ne réglemente pas les activités sportives.**
Cependant, il concerne des milieux fragiles, dont la protection repose aussi sur le respect des usagers vis à vis de ces habitats naturels exceptionnels. Les cours d'eau de montagne comme la Carança, la Têt ou la rivière de Maureillas sont l'habitat d'espèces typiquement montagnardes, comme :

**le Desman des Pyrénées**,

**Truites** (**fario et arc-en-ciel**) : souche locale

La survie de ces espèces dépend du bon état du cours d'eau, et doivent pouvoir s'y déplacer sans rencontrer trop d'obstacles. Afin de préserver ces espèces, les meilleures pratiques à adopter sont :

- **Ne rien jeter dans le cours d'eau**,

- **Ne pas trop remuer le fond, ni les galets**,
qui sont l'habitat d'invertébrés (pour certains typique des cours d'eau de montagne) et d'autres espèces (amphibiens, plantes). Ceci augmente la turbidité de l'eau, et dérange toute la biodiversité qui y vit.

- **Éviter d'obstruer le cours d'eau**
La construction de barrages (en galets), si elle est répétée, peut diminuer la vitesse d'écoulement de l'eau, et peut amener à un réchauffement de celle-ci. Cela a pour conséquence de perturber des espèces qui ont l'habitude de vivre dans des eaux plutôt froides. Par ailleurs, cela peut également amener à une baisse de l'oxygénation de la rivière, et à une asphyxie du milieu.

.
.

## Lieux de renseignement

Office de tourisme intercommunal du Vallespir
5 rue Saint Ferréol, 66400 Céret
Tel : +33 (0)4 68 87 00 53
http://www.vallespir-tourisme.fr

# Sur votre chemin...

## Fort de Bellegarde (A)

Ce fort imposant, inscrit aux Monuments Historiques, se dresse sur un promontoire rocheux, au-dessus de la ville frontalière du Perthus. Il a été bâti par Vauban au XVIIe siècle, pour défendre la nouvelle frontière entre la France et l’Espagne suite à la signature du Traité des Pyrénées (1659). L’ingénieur a conçu une forteresse pentagonale à cinq bastions, trois demi-lunes et fausses-braies. Une seconde enceinte à l’intérieur du fort pouvait accueillir une garnison de plus de 500 hommes, et comprenait une chapelle, un hôpital, et un impressionnant puits de 65 m de profondeur. En 1939, ce fort servit de lieu d’internement des Républicains espagnols fuyant la dictature de Franco, et fit office de prison de la Gestapo.

Crédit photo : © Bernard Frankel - CD66